

DÉLIBÉRATION N° 2025/1

Page 1 sur 2

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 23 janvier à 20 h 30, les membres du conseil municipal de la Commune d'ANTIGNY dûment convoqué, se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales

Date de la convocation du Conseil Municipal : 16 janvier 2025

Nombre de conseillers en exercice : 12			
Présents : 7			
Votants : 10			
Votes	Pour : 10	Contre : 0	Abstention : 0

Étaient présents : M. Vincent LAUER, M. Christophe LEFOULON, Mme Noémie CHARTRIN, Mme Sylviane TESSIER, M. Vincent CERISIER, M. Alexandre CHASSAT, Mme Emmanuelle FAUTREL-BEAUR.

Étaient excusés : Aurélien THABUTEAU, Mme Caroline DHYEVRE, Mme Gisèle THEUTTHOUNE, M. Alexandre CHABAUTY, M. Thierry SOYER.

Étaient absents :

Procurations : M. Thierry SOYER donne procuration à M. Vincent LAUER ;
M. Aurélien THABUTEAU donne procuration à Mme Noémie CHARTRIN ;
Mme Gisèle THEUTTHOUNE donne procuration à M. Christophe LEFOULON.

Noémie CHARTRIN a été nommée secrétaire de séance.

OBJET : Restauration de l'église – Demandes de subventions 2025

Monsieur le Maire informe l'ensemble du Conseil Municipal que pour les travaux de restauration de l'église Notre Dame d'Antigny, nous devons faire les demandes de subventions pour l'année 2025.

Les travaux sont inscrits au budget.

Ces investissements seront soumis au FCTVA.

Le plan de financement prévisionnel de ce projet s'établit de la façon suivante sur le coût HT comme suit :

DÉPENSES HT		RECETTES HT	
Travaux de la tranche 1	519 422,39 €	DRAC (35 %)	181 797,84 €
		Région (11,55 %)	60 000,00 €
		Fondation du Patrimoine (2,50 %)	13 000,00 €
		DETR (5,29 %)	27 477,44 €
		DSIL (10 %)	51 942,24 €
		ACTIV 4 – Année 2025 (19,25 %)	100 000,00 €
		CCVG – Fonds Vallée des Fresques (6,35 %)	33 000,00 €
		Autofinancement (10,05 %)	52 204,87 €
TOTAL	519 422,39 €	TOTAL	519 422,39 €

AR Prefecture

086-218600062-20250123-23012025_1-DE
Reçu le 29/01/2025

Mairie d'ANTIGNY – 42 Place de la Mairie – 86310 ANTIGNY

Téléphone : 05.49.48.04.49 – Fax : 05.49.48.44.82

mairie@antigny86.fr

DÉLIBÉRATION N° 2025/1

Page 2 sur 2

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de :

- **APPROUVER** les demandes de subventions présentées ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Fait à ANTIGNY, le 28 janvier 2025

Le Maire,
Vincent LAUER



AR Prefecture

086-218600062-20250123-23012025_1-DE
Reçu le 29/01/2025

Mairie d'ANTIGNY – 42 Place de la Mairie – 86310 ANTIGNY

Téléphone : 05.49.48.04.49 – Fax : 05.49.48.44.82

mairie@antigny86.fr